

L'ILLETTRISME

CONSTATS

À la journée défense citoyenneté, en 2019, les jeunes en grand difficulté de lecture représentaient 10 % dans le Nord et 12,2 % dans le Pas-de-Calais, contre 11,8 % au national. Si on s'arrête à ces chiffres moyens, la situation ne paraît pas très différente de la moyenne nationale. Il n'empêche que ces jeunes en grandes et très grandes difficultés de lecture seront en grande difficulté pour trouver un emploi et dans leur vie de tous les jours, et surtout ces moyennes cachent de grandes disparités que nous peinons à identifier.

Sujet porté depuis plusieurs années par la région académique et par la préfecture de région, la lutte contre l'illettrisme comporte deux temporalités. Le temps court qui est la prise en charge des jeunes arrivant en fin de scolarité et touchés l'illettrisme ; le temps long, celui de l'apprentissage de la lecture, qui doit être amélioré étant donné les moyens qui y sont consacrés au niveau national et académique. Car nos élèves doivent lire mieux en fin de CP et CE1, mais aussi à l'entrée au collège, et aussi à l'entrée en CAP et en lycées professionnels.

Même si notre académie présente des indicateurs plutôt proches des indicateurs nationaux, la disparité territoriale mérite d'être interrogée et les « poches » d'illettrisme doivent faire l'objet d'un travail particulier.

Mettre en place une détection locale et une prise en charge adéquate

- En identifiant en tout premier lieu les risques, à l'aide des évaluations de 6^e et de 2^{de} qui doivent être analysées et partagées au sein des établissements pour pouvoir donner lieu à des remédiations immédiates
- En proposant des tests complémentaires qui pourraient jaloner le parcours des élèves afin d'éviter l'accumulation de lacunes de tout ordre qui génèrent in fine les situations d'illettrisme.
- En recourant aux nombreux dispositifs de remédiation pédagogique et didactique. La prise en charge peut se faire dans les cadres prévus à cet effet : différenciation en classe dans un premier temps, dans un cadre d'actions plus spécifique dans un second temps tel que celui des APC dans le premier degré, dédoublements des classes, ¼ d'heure de lecture, de l'AP dans le second degré, devoirs faits, voire même en collaborant avec associations et entreprises offrant des programmes de remédiation plus adaptés parfois au jeune adulte...

Sensibiliser les équipes pédagogiques à l'illettrisme lors de la formation initiale

En lien avec l'INSPÉ, les professeurs stagiaires doivent être sensibilisés en matière de prévention de l'illettrisme. Il nous faut les informer sur les défis de notre territoire et la politique de prévention menée par l'Éducation nationale et les former pour pouvoir repérer et accompagner les publics les plus vulnérables vers une insertion professionnelle et sociale durable.

Outiller les professeurs, formateurs, personnels d'encadrement en formation continue

Inscrire la prévention de l'illettrisme dans le plan de formation est un levier indispensable : former sur les corrélations qui existent entre nos résultats et les journées défense et citoyenneté, les profils de lecteur, les résultats filles/garçons...

L'EAFIC, portera une attention particulière aux actions de formation sur l'enseignement de la compréhension : apprendre à comprendre, faire connaître les ressources existantes autour de la fluence et en développer de nouvelles, travailler la lecture à haute voix...

Enfin, le déploiement des réseaux des observatoires locaux de la lecture (ROLL) doit se poursuivre. Ces dispositifs visent à travailler la compréhension en groupes de besoins restreints avec de « petits » lecteurs.

Mutualiser les ressources locales, académiques, régionales et nationales

Les acteurs qui composent la communauté éducative doivent être informés sur les actions existantes qui favorisent l'entrée de l'écrit dans les foyers les plus éloignés de l'école dans une perspective de coéducation, telle que par exemple l'opération Journaliste en herbe. Les ressources pédagogiques et des démarches qui émanent de dispositifs spécifiques doivent être partagées à l'interne comme à l'externe (cités éducatives, démarches innovantes, projets SEPIA, jeu d'évasion élaboré par la mission académique Prévention de l'illettrisme).

Le développement des partenariats avec l'ANLICI, les associations sur l'ensemble du territoire (mots et merveilles, lire et faire lire...), le réseau des bibliothèques et médiathèques...doit être encouragé.